

## Bénédition de la Chapelle d'Autane - Par Charles D'Autane et Antoine d'Ailhaud de Méouilles

Date : 30 novembre 1740

AD 04 - Actes paroissiaux - Série 2 1670-1792 - page 170

L'an mil sept cens quarante et le trente du mois de novembre avant midy, nous Antoine d'Ailhaud de Méouilles, prieur-curé d'Allons avons été en procession de la paroisse à la chapele que noble Messire Charles d'Autane, prévôt de Kosko, a fait construire près de son château de ce lieu d'Allons, sous le titre de l'Exaltation de la Sainte Croix, et ayant trouvé ladite chapele dans toute la décense convenable, avec la permission expresse de Monsieur l'Abbé de Vocance, vicaire général de ce diocèse de Senez, l'avons bénite et après le dit Messire Charles d'Autane prévôt, y a célébré la première messe, à laquelle tous les paroissiens ont assisté et a signé avec nous prieur qui a seu. L'an et jour que dessus.

Jour de mercredi

Signatures de Charles d'Autane ; Antoine d'Ailhaud de Méouilles ; Jean Pierre Bonnet.

- \* L'orthographe d'origine a été conservé ; mais la ponctuation et les majuscules ont été ajoutés pour la clarté du texte.
- \* Charles d'Autane, né en 1680, décédé en 1758, était le fils de Jean Jacques d'Autane, co-seigneur d'Allons et de Jeanne Marie de Montblanc, et le frère de Jean d'Autance, également co-seigneur d'Allons.  
Il fut pro-vicaire d'Allons de 1728 à 1732, mais aussi prêtre et prévôt de Kosko, en Pologne.
- \* Le vicaire général du diocèse de Senez, l'Abbé de Vocance, sera ultérieurement Evêque du même diocèse.
- \* Décense convenable (lire bien entendu "Décence" !) Cette formule était employée pour désigner un lieu de culte ou religieux (chapelle, cimetière, etc...) qui remplissait tous les critères établis et exigés par l'Eglise et respectait les "normes" établies.
- \* Vu la signature, Jean Pierre Bonnet était peut-être consul d'Allons ("conseiller municipal")

L'an mil sept cens quarante, et le trente du mois de novembre avant midy, nous Antoine d'Ailhaud de Méouilles, prieur-curé d'Allons avons été en procession de la paroisse à la chapele que noble messire Charles d'Autane prévôt de Kosko a fait construire près de son château de ce lieu d'Allons, sous le titre de l'Exaltation de la Sainte Croix; et ayant trouvé la dite chapele dans toute la décense convenable avec la permission expresse de Monsieur l'Abbé de Vocance vicaire général de ce diocèse de Senez, l'avons bénite et après le dit messire Charles d'Autane prévôt y a célébré la première messe, à laquelle tous les paroissiens ont assisté et a signé avec nous prieur qui a seu. L'an et jour que dessus.  
Charles d'Autane prévôt. Antoine d'Ailhaud prieur  
Jean d'Autane d'Allons  
Jean Pierre Bonnet